

Règlement et Consignes de la piscine PANNOUX

- Se présenter 15 minutes avant le début de la séance dans le vestiaire. Ceux-ci sont collectifs
- Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi = Vestiaire au 1ER ETAGE
- Samedi = Vestiaire au REZ-DE-CHAUSSÉE L'accès aux vestiaires scolaires est strictement interdit
- En entrant dans le vestiaire, sur le sol gris, vous enlevez vos chaussures et pour être pieds-nus
- Ensuite, vous accédez aux cabines pour vous changer et vous disposez de casiers pour ranger vos affaires (jeton acier ou pièce de 1€)
- L'accès au bassin se trouve au fond du vestiaire. Pour le vestiaire au 1^{er} étage, il faut descendre les escaliers
- <u>Le passage sous la DOUCHE est obligatoire</u>. Vous-même et/ou votre enfant devez impérativement se mouiller et se rincer sous la douche avant de se présenter au bord du bassin
- -Les filles, accompagnées par un papa, doivent impérativement être aux douches HOMMES
- -Les garçons, accompagnés par une maman, doivent impérativement être aux douches FEMMES
- Ne donner pas de serviette à votre enfant, conservez-la. PAS de sac, PAS d'affaires au bord du bassin
- L'accès au bassin:

-Il est FORMELLEMENT interdit aux parents d'accéder au bassin

- -Chaque parent peut se déplacer vers l'espace d'attente, qui se trouve à gauche de la sortie des douches, derrière la barrière, jusqu'à la prise en charge de l'enfant par les éducateurs
- -En aucun cas, il n'est autorisé de dépasser le pédiluve. Les accompagnateurs habillés en tenue de « ville » sont strictement interdits au bord du bassin
- -Lorsque votre enfant part avec les éducateurs, vous devez impérativement quitter la zone d'attente par le vestiaire. Les mamans passant par les douches FEMMES et les papas passant par les douches HOMMES
- Vous remettez vos chaussures sur le sol gris et non sur la zone « pieds-nus » et vous pouvez accéder aux gradins
- Dans les gradins au 1^{er} étage
- -Il est **FORMELLEMENT** interdit d'utiliser un appareil photo ou votre téléphone portable pour une prise de vue photo ou vidéo, sous peine de sanction en cas de constat de cette infraction.
- Le respect du droit à l'image est fondamental et vous ne disposez pas de l'autorisation de nos éducateurs et des autres parents pour prendre en photo ou vidéo les enfants participant au même cours que le vôtre.
- À la fin de la séance de votre enfant
- -En entrant dans le vestiaire, sur le sol gris, vous enlevez vos chaussures et vous pouvez accéder à la zone « pieds-nus ».
- -Vous allez vers les douches et vous attendez le retour de votre enfant : les mamans dans les douches FEMMES et les papas dans les douches HOMMES
- -Vous laissez un accès pour les enfants qui doivent rejoindre la zone d'attente
- -En aucun cas, il n'est autorisé de dépasser le pédiluve. Les accompagnateurs habillés en tenue de « ville » sont strictement interdits au bord du bassin
- -L'éducateur vous ramène l'enfant. Vous le récupérez, vous avez accès aux douches, aux cabines pour le rhabiller
- Vous remettez vos chaussures sur le sol gris et non sur la zone « pieds-nus » et vous quittez la piscine PANNOUX



Règlement et Consignes de la piscine DU PARC

■ Se présenter 20 minutes avant le début de la séance à l'entrée du vestiaire « CLUB »

La porte d'entrée se trouve à gauche du bâtiment. (en face au parking)

Ce sont des vestiaires collectifs Femmes / Hommes déterminés

Les parents ne peuvent pas assister aux séances de l'/des enfant(s)

ATTENTION = Fermeture des portes 5 minutes avant le début de la séance

- <u>Dans le couloir</u>, les chaussures sont à enlever et à les laisser sous le banc Vous devez être pieds-nus dans le vestiaire
- Ensuite, vous accédez au vestiaire pour vous changer. Il n'y a pas de casier, les affaires doivent impérativement rester dans les vestiaires PAS de sac, PAS d'affaires au bord du bassin
- À la sortie du vestiaire, l'accès au bassin se trouve à gauche en direction des WC et des douches Si votre enfant est autonome, **Merci** de le laisser aller seul aux douches et au bassin
- <u>Le passage sous la DOUCHE est obligatoire</u>. Vous-même et/ou votre enfant devez impérativement se mouiller et se rincer sous la douche avant de se présenter au bord du bassin. Les douches sont communes Hommes/Femmes

■ L'accès au bassin:

Il est FORMELLEMENT interdit aux parents d'accéder au bassin

En aucun cas, il n'est autorisé de dépasser le pédiluve. Les accompagnateurs habillés en tenue de « ville » sont strictement interdits au bord du bassin

■ À la fin de la séance

Si votre enfant est autonome, Merci de le laisser revenir seul aux douches et aux vestiaires

Dans le cas contraire, vous allez vers les douches et vous attendez le retour de votre enfant

L'éducateur vous ramène l'enfant. Vous le récupérez, vous avez accès aux douches, puis aux vestiaires pour le rhabiller

■ Vous remettez vos chaussures dans le couloir et vous quittez la piscine du PARC



1 attestation par adhérent / par enfant

Attestation

